



## **Association Foncière Urbaine de Projet du Petit Prince**

### **Dossier de constitution de l'AFU**

#### **V. Règlement de construction**

Date	Indice	Objet de la modification	Référence
25/03/2019	A	Sortie du document	21528
03/04/2019	B	Complété suite à réunion avec les propriétaires	
15/04/2019	C	Modifications de forme	

Les règles d'aménagement et de construction applicables dans l'emprise de l'AFUP du Petit Prince à Wambrechies sont celles du Plan Local d'Urbanisme en vigueur, complétées par les dispositions suivantes :

A l'exception du terrain réservé pour la réalisation d'un parking public, les terrains ne pourront comporter que des constructions individuelles de gabarit maximal R+1+combles.

Elles seront exclusivement réservées au logement, ou à l'activité tertiaire (bureaux, profession libérale) en complément d'une habitation.

Les activités de stockage sont interdites.